



Tabacologie et aide au sevrage tabagique

Mention Tabacologie et aide au sevrage tabagique

Il existe 2 DIU concernant le tabagisme :

- > L'un intitulé "D.I.U de Tabacologie et aide au sevrage tabagique" s'adresse aux cliniciens habilités à un exercice clinique et thérapeutique ; il confère le titre de tabacologue qui vient en complément du métier affiché : "médecin-tabacologue", "sage-femme-tabacologue". Ce diplôme est reconnu par le conseil national de l'ordre des médecins.
- > L'autre intitulé "D.I.U de prévention du tabagisme" est orienté vers l'approche de santé publique (éducation à la santé, promotion de la santé). Il ne confère pas le titre de tabacologue.

Le D.I.U de Tabacologie et aide au sevrage tabagique est créé simultanément à l'Université de Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon 1 et Saint-Étienne.

Objectifs

L'objectif de cet enseignement est d'apporter aux participants un ensemble de connaissances, de méthodes et de savoir-faire leur permettant de contribuer efficacement aux actions de santé vis-à-vis du tabagisme :

- > sur le plan collectif (prévention, éducation pour la santé, dépistage)
- > sur le plan individuel (prise en charge somatique et psychologique des patients et de leur entourage, mise en œuvre des moyens thérapeutiques : aide à l'arrêt du tabac).

Cet enseignement vise la formation de professionnels à l'exercice clinique de la tabacologie (aide au sevrage tabagique).

Pour qui ?

Public visé

Sont admis à postuler les docteurs en médecine, en pharmacie, odontologie ainsi que les étudiants de ces différentes filières ayant validé le deuxième cycle d'études. Les autres professionnels de santé autorisés à prescrire les traitements nicotiniques de substitution (sages-femmes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes...) ayant obtenu leur diplôme et justifiant de 2 années d'expérience professionnelle de terrain après examen du dossier, les autres professionnels de santé (dont psychologues ou diététiciens) ayant obtenu leur diplôme et justifiant d'un exercice professionnel d'au moins 2 ans dans un environnement de travail pluriprofessionnels donnant accès à la prescription des médicaments du sevrage tabagique (par exemple, CSAPA, ELSA ou autre organisation équivalente).

Conditions d'admission

Admission sur dossier de candidature :

- > Lettre de motivation
- > Curriculum Vitae
- > Copie du Diplôme d'état

par mail **avant le 1er septembre** : fcsante-mixte@univ-st-etienne.fr

Pour les médecins étrangers francophones souhaitant candidater, une équivalence d'exercice français et le visa couvrant **l'intégralité de la durée de la formation** doivent être obtenus avant candidature.

Programme

Cet enseignement apporte connaissances et compétences débouchant directement sur l'aide au sevrage ou les éléments à prendre en compte dans le sevrage. Les notions théoriques sans applications pratiques ne sont pas exposées.

Cet enseignement d'une durée de 180 heures comporte :

- > Une partie théorique de 105 heures en 5 modules :
- > Une partie pratique comportant :
 - > un stage professionnel : 20 heures, dans un lieu agréé par les responsables de l'enseignement, formateur pour l'exercice clinique. Il fait l'objet d'une convention établie entre les universités GRENOBLE ou SAINT-ETIENNE ou CLERMONT-FERRAND ou LYON et l'institution d'accueil, celle-ci délivre une attestation de stage.
 - > un travail personnel avec production
 - > d'un rapport bibliographique ou mini-mémoire (10 heures)
 - > d'un mémoire (45 heures)

Equipe pédagogique

Pr. Catherine MASSOUBRE - PU-PH CHU Saint-Étienne

Calendrier

Les enseignements se dérouleront à la Faculté de médecine de Lyon, Clermont-Ferrand et Grenoble.

- > M1 – Lyon : Novembre (3 jours)
- > M2 – Clermont-Ferrand : Mars (3 jours)
- > M3 – Grenoble : Avril (2 jours)
- > M4 – Clermont-Ferrand : Mai (2 jours)

Examen écrit en Juin

Examen oral en Octobre

**Sous réserve de modification*

Le calendrier définitif vous sera communiqué lors de la validation de votre inscription.

Validation

L'admission sera prononcée sur la moyenne, par totalisation des notes obtenues aux deux épreuves (enseignement et mémoire).

Une acquisition partielle peut être reportée sur l'année suivante : si un candidat a acquis la moyenne à l'examen écrit ou au mémoire, la note correspondante pourra être reportée sur une session suivante.

L'examen est organisé en une session annuelle unique. Pour s'y présenter, le candidat doit avoir préalablement :

- > satisfait au contrôle d'assiduité
- > rédigé et remis à l'enseignant responsable de l'Université d'inscription, le document « préparation bibliographique au mémoire », avant la fin avril.

L'examen comprend :

- > un écrit anonyme à la faculté de médecine de Lyon d'une durée de 2 heures, comportant des questions rédactionnelles sur le programme et une mise en situation en lien avec la prévention/santé publique, au terme de l'enseignement (coefficient 1 ; l'épreuve écrite est programmée en juin).
- > la soutenance d'un mémoire à la faculté de médecine de Lyon ou de Saint Etienne (Coefficient 2). L'épreuve orale se déroule en octobre.

Coût de l'inscription

900€

Détail coût d'inscription

FORMATION CONTINUE :

Prise en charge individuelle ou par un tiers : 900 €*

FORMATION INITIALE :

Inscription principale (déjà inscrit dans une autre université) : 600 €*

Inscription secondaire (déjà inscrit à l'université Jean Monnet) : 400 €*

**L'université n'est pas assujettie à la TVA*

Nos formations ne sont pas éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF)

Contact

Contact(s) scolarité

Virginie PETIT
fcsante-mixte@univ-st-etienne.fr
04 77 42 14 61